# NOS HONORAIRES

#### TRANSACTION - (TVA 20 % incluse)

LE MONTANT DE NOS HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS EST CONVENU AVEC LE MANDANT LORS DE L'ETABLISSEMENT DU MANDAT PREVU A L'ARTICLE 72 DE LA LOI DU 21 JUILLET 1972.

Nos honoraires sont payables à la signature de l'acte authentique, par le notaire.

Tous nos prix de vente sont annoncés avec les honoraires de négociation, entièrement à la charge du **vendeur** "sauf convention contraire" ; calculés selon la formule suivante :

Transactions sur Immeubles à usage d'habitation ou mixte : Maison/ Appartement - Bien rural – Terrain...

## 6.9 % avec un minimum de 5 000 €

- En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.
- En cas de vente multiple "Honoraire soumis à devis accepté par le mandant"

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de la vente du bien mais seront **au minimum du montant du forfait soit 5 000€ TTC**.

#### **MANDAT DE RECHERCHE** : (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Le montant des honoraires est calculé sur la base du prix de la vente net acquéreur stipulé au mandat de recherche, TVA incluse (au taux de 20 %), selon la formule suivante :

### 6.9 % avec un minimum de 5 000€

Les honoraires couvrent l'ensemble des prestations depuis la définition du proiet du mandant jusqu'à la signature de l'acte authentique.



#### LOCATION - (TVA 20% Incluse)

PROPRIETAIRE: 8.00 € TTC du m² loué (visites, rédaction du bail) + 3.00 € TTC du m² loué (rédaction de l'état des Lieux d'entrée).

LOCATAIRE: 8.00 € TTC du m² loué (visites, rédaction du bail) + 3.00 € TTC du m² loué (rédaction de l'état des Lieux).

\* Le cout des prestations est limité à la valeur d'un loyer mensuel hors charges.

#### **ESTIMATION**

Pour toutes estimations ECRITES = 150 € TTC (TVA 20 % incluse).